

Admission des candidats en formation de conseiller en ESF **Règlement d'admission et de fonctionnement de la commission**

Nombre de places :

15 en formation initiale

Durée de la formation :

- 20 semaines en centre de formation
- 16 semaines sur 1 ou 2 site(s) qualifiant(s)

Candidature des candidats :

- Constitution du dossier : (voir dossier de candidature)
- Date limite du dépôt du dossier de candidature : **12 mai 2025**

Acceptation du bulletin du second semestre de seconde année de BTS ESF jusqu'au **23 mai 2025** (date d'arrivée du document au lycée).

Conditions de recevabilité :

Etre titulaire du BTS ESF ou de l'un des diplômes (réforme 2018) suivants :

DE Assistant de service social – DE Educateur spécialisé – DE Educateur technique spécialisé – DE Educateur jeunes enfants *

*sous condition d'avoir validé les DC (domaines de compétences) requis

Tableau des dispenses relatives aux domaines de compétences du DE CESF

Domaine de compétences	Bloc de compétences	BTS ESF	DE ASS	DE ES	DE ETS	DE EJE
DC 1	BC1					
	BC2					
DC 2	BC3					
	BC4					
DC 3	BC5	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
	BC6		Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
DC 4	BC7	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
	BC8		Acquis	Acquis	Acquis	Acquis

Pour les diplômes de DEASS, DEES, DEETS et DEEJE obtenus avant la réforme de 2018, des épreuves de DC1 et DC2 sont à valider et nécessitent de reprendre la formation à partir du BTS

Composition de la Commission d'admissibilité :

Membres désignés par le proviseur :

- Représentants des formateurs,
- Responsable de formation

Modalités de la sélection :

- Réunion de la commission d'admissibilité et examen de tous les dossiers déposés.
- Sont mis de côté dans un premier temps :
 - Les dossiers incomplets
 - Les dossiers rendus après la date butoir
- Sont éliminés :
 - Les candidats ne répondant pas aux critères de recevabilité.
- Suite à cette commission, 30 candidats seront sélectionnés pour un entretien avec un jury composé de deux formateurs.

Examen des dossiers lors de la commission d'admissibilité :

Les critères de sélection sont les suivants :

- Notes et **appréciations** des bulletins ou relevé de notes de formation initiale
- Atteintes de certains objectifs de stage et appréciation du maître de stage (pages d'évaluations du livret de stage 1^{ère} et 2^{ème} année ou document en annexe « évaluation de stage »)
- Forme et structuration, expériences professionnelles, activités bénévoles (CV)
- Argumentation sur le projet de formation avec des éléments personnels dans la lettre de motivation
- Récapitulatif des stages effectués après le bac : Synthèse sur chacune des périodes de stage réalisées (projet + autres activités). Description succincte + justification ou analyse attendue. (1 page maximum par période de stage)

Entretien avec un jury de deux formateurs pour l'admissibilité :

Un entretien de 20 minutes destiné à apprécier l'aptitude et la motivation sera proposé aux 30 étudiants sélectionnés sur dossier. Les dates d'entretien (**du 10 au 13 juin 2025**) seront communiquées par courrier électronique (mail). Le candidat a jusqu'au **6 juin** pour annuler l'entretien.

Résultats de l'admission en formation au DECESF

Les résultats seront communiqués par courriers postaux.

Les candidats acceptés en formation seront invités à participer à une journée d'accueil et d'information le **01 juillet 2025**. Ils ont jusqu'au **23 juin** pour se rétracter et un autre candidat sur liste d'attente sera appelé à participer à cette journée et à entrer en formation.